

*DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES*

OBJET : REHABILITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE GOURDON – RESILIATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX LOT N°12 : REVETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE BASSIN.

Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-047 en date du 1^{er} Juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Président,

Vu la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »

Vu la décision n°2021-18 du 7 octobre 2021, attribuant les marchés de travaux lot n°1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, relatifs à la réhabilitation de la piscine intercommunale de Gourdon,

Vu la notification du marché de travaux lot n°12 Revêtements et Equipements de bassin à l'entreprise SNERHA AQUATECH, domiciliée 640 Boulevard H. Bouffet – 11 000 Carcassonne, le 13 octobre 2021, pour un montant de 81 995.00 € HT,

Vu, le courrier recommandé avec accusé de réception du 27 Janvier 2023 de Me Pierre-Henri FRONTIL, mandataire judiciaire, indiquant le jugement en date du 04/01/2023 du Tribunal de Commerce de Carcassonne de prononcer la liquidation de cette société et précisant par jugement du même tribunal en date du 18/01/2023 qu'il avait été mis un terme immédiat à la poursuite d'activité de la société SNERHA AQUATECH,

DECIDE

Article 1 : accepte de résilier à l'amiable le marché de travaux lot n°12 Revêtements et Equipements de bassin avec l'entreprise SNERHA AQUATECH pour un montant de 81 995.00 € HT. Cette résiliation à l'amiable n'ouvre droit à aucune indemnité.

Article 2 : de relancer la consultation du marché de travaux lot n°12 : Revêtements et Equipements de bassins.

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Gourdon, le 6 Février 2023

**Le Président
Jean-Marie COURTIN**

